



HAL
open science

Les fortifications médiévales de Marseille

Marc Bouiron

► **To cite this version:**

Marc Bouiron. Les fortifications médiévales de Marseille. Colloque international d'archéologie, Nov 1999, Marseille, France. pp.75-92. hal-01990057

HAL Id: hal-01990057

<https://inrap.hal.science/hal-01990057>

Submitted on 30 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les fortifications médiévales de Marseille

Marc BOUIRON

La fortification antique, renforcée par un avant-mur au V^e s., reste en usage jusqu'au IX^e s. C'est sans doute à cette époque que Marseille est dotée de plusieurs fortifications réduites : le château Babon, mais également une enceinte autour de la cathédrale constituant le bourg de la Major, et sans doute aussi, à l'est, une fortification à l'entrée de la ville formant la ville comtale. L'installation de l'évêque sur la butte des Carmes au début du XII^e s. l'amène à fortifier également cette zone ; dès lors toute la ville « haute » est aux mains de l'Église. Les extensions de l'enceinte urbaine se font uniquement dans la partie sud-est de la ville. Dès 1040, une première enceinte accroît la surface de la ville antique. Mais c'est surtout le rempart de 1190, suivie de près par une réfection vers 1250, qui témoigne du développement important de la cité comme grand port méditerranéen.

The ancient fortification, reinforced by an outer wall in the 5th century, remained in use up to the 19th century. It is undoubtedly at this time that Marseilles was provided with several reduced fortifications : the Babon castle, as well as the wall around the cathedral which made up the small enclosure of la Major and also, without doubt, to the east, a fortification at the entry of the town forming the earldom. The settling in of the bishop upon the hill of Les Carmes at the beginning of the 17th century lead him equally to fortify this zone. From then on, all of the «upper» town was in the hands of the church. Extensions of the urban perimeter wall were made exclusively in the southeastern part of the city. From 1040, a first wall increased the surface of the ancient city. But, above all, it is the 1190 rampart, closely followed with a rebuilding around 1250, which testifies the large development of the city as an important Mediterranean port.

L'étude de la fortification médiévale de Marseille a fait l'objet de nombreux travaux depuis un siècle et demi. A. Fabre, l'un des premiers, avait proposé le schéma suivant : une première enceinte antérieure aux conflits avec Charles I^{er} d'Anjou, une reconstruction en 1262 puis un agrandissement dans la seconde moitié du XIV^e s. (Fabre 1861 ; Fabre 1867-1869, I, 34-46). D'autres historiens amenèrent des compléments au travers d'études plus larges (Teissier 1891, 65-78 ; Mabilly 1901, 22-29). Plus tard, c'est E. Duprat qui aborda ce sujet, en apportant de nouveaux arguments chronologiques et topographiques¹. Reprenant l'étude des fortifications depuis l'Antiquité il propose plusieurs hypothèses qu'il s'efforce de démontrer de manière plus ou moins convaincante. Selon lui, la ville a connu une première extension dès les années 1030-1040, une seconde au début du XIII^e s. et une troisième entre 1265 et 1298. Notre étude confirme la validité de son analyse pour les deux premières extensions. Toutefois, ses travaux restent entachés par l'erreur de localisation de l'enceinte antique qu'il place sur la ligne de délimitation de la paroisse des Accoules, ce qui le conduit à des interprétations faussées. Ainsi, la Major se retrouve à l'extérieur des murs, de même que tous les

quartiers situés au nord de la rue du Panier. Cela l'amène à interpréter de façon erronée des textes comme celui, essentiel, de 904 (cf. *infra*, p. 78) : il assimile ainsi la *porta castris* à la porte du château Babon (soit la place de Lenche) et le *carnerium* avec la nécropole du Lazaret. Il en déduit que la terre comtale se trouve entre ces deux points, que Magnus n'est pas un abbé de Saint-Victor mais un évêque inconnu de Marseille (ce qui fera l'objet d'articles contradictoires avec P. Labande ; Duprat 1927a ; Duprat 1941 ; Labande 1925)... Mélangeant ainsi le vrai et le faux, il a considérablement embrouillé l'étude de la topographie médiévale de Marseille. Reconnaissons-lui cependant le mérite d'avoir mis en évidence les grandes phases d'extension de l'enceinte.

Enfin, il convient de signaler une note de R. Busquet parue en 1914. Dans ce court article, l'auteur s'efforce de proposer une datation pour l'extension de l'enceinte au XIII^e s. Son argumentation est encore parfaitement valable et l'on regrette qu'il ne se soit pas plus intéressé à la topographie de Marseille médiévale. Beaucoup plus récemment, les fouilles de la place Général-de-Gaulle et du tunnel de la Joliette ont été l'occasion pour P. Bernardi de revoir l'histoire de la fortification médiévale (Bouiron

1 Dès 1918 ; Duprat 1918a et b ; puis Duprat 1922. Mais sa grande étude reste la série d'articles publiés dans les *Mémoires de l'Institut historique de Provence* : Duprat 1927a, b et c. 1929 et 1932, reprise et complétée dans Duprat 1935.

1994, 338-352 ; Bouiron 2001 ; Boiron 1997, 23-24). C'est à la suite de ces travaux que nous reprenons à notre tour l'étude des différentes enceintes de Marseille, du haut Moyen Âge au milieu du XIV^e s., en nous efforçant de démontrer l'existence de chaque construction, puis en étudiant la morphologie du rempart, des portes et des tours.

1. Le haut Moyen Âge

On a longtemps considéré que Marseille avait survécu aux diverses invasions de cette période grâce à la présence d'un réduit fortifié que les textes du Moyen Âge appellent le château Babon. Au XI^e s. (vers 1040 si l'on suit E. Duprat), une première extension de l'enceinte a marqué le renouveau de l'expansion urbaine. Un réexamen des documents s'impose pour mieux comprendre l'organisation de la ville et sa fortification à cette époque. Nous commencerons par le château Babon pour lequel nous possédons de nombreuses mentions d'archives, puis nous essaierons de mettre en évidence les autres fortifications que l'on peut rattacher à cette période.

1.1. Le château Babon

La première mention conservée de cette fortification ne date que de 1164. Le 17 avril de cette année, l'empereur Frédéric I^{er} confirme à l'évêque Pierre les droits et possessions de l'église de Marseille². La description commence par ce qui appartient en propre à l'évêque (ville épiscopale et son territoire proche) puis par les biens de son église (*ecclesia tua*), ce qui semble correspondre au Chapitre cathédral qui a obtenu l'année précédente le détachement de la ville prévôtale. C'est ici que se place la mention du *castellum Babonis*. Quinze ans plus tard, le prévôt Guillaume II de Tourtour donne aux vicomtes Guillaume le Gros et Raymond-Geoffroi la moitié du château Babon³.



Fig. 1. L'enceinte du château Babon (M. Bouiron).

La donation s'applique au *Mons Babonis*, à l'exclusion de tout ce qui est situé à l'extérieur des vieux murs du Château (*extra muros veteres castrî*). Les autres textes que nous avons pu rassembler le nomment *castrum Babonum*⁴.

Nous n'avons pas d'élément chronologique pour la construction de cette fortification, mais la mention de vieux murs en 1179 peut faire remonter son édification au moins au X^e ou XI^e s. Il est possible que l'évêque Babon, cité dans un polyptyque disparu des archives du monastère de Saint-Sauveur, soit l'initiateur de cette fortification. Son évêcopat, mal daté, peut être situé dans la seconde moitié du IX^e s.⁵.

2 GCNN n° 164 : *In nomine sancte et individue Trinitatis. Fredericus, divina favente clementia Romanorum imperator augustus. (...) Cunctis igitur nostri imperii fidelibus volumus esse cognitum quod nos tibi Petre, venerande Massiliensis episcopo, cuncta jura cunctasque possessiones ad te vel ad tuam ecclesiam pertinentes; (...) tibi confirmamus (...) videlicet : civitatem episcopalem de Massilia, et Rocam Barbaram, et sicut Roca Barbara cincta est vallibus, et cum aliis vallibus et muris eandem civitatem circumstantibus, cum omnibus territoriis suis, sicut de Plumberiis, de Prato Longuo, de Monte Judaico, de valle Sancti Justi, de Casa Alta, de Guarberis, de valle Sancti Bausilii, de valle de Moreriis. Quicquid in his vel in aliis locis, in toto territorio Massilie, ecclesia tua juste per se vel per alium possidet. Castellum Babonis, sicut vadit seta usque ad monasterium monialium, et inde ad thorum de Boscarla usque ad Rocam Barbaram, quicquid inde est versus mare. Portum de porta Gallica, et ut omnes ibidem carrantes vel descarrantes sint securi omni tempore.*

3 GCNN n° 1104, 23 janvier et 1^{er} février 1179 (n. st.) : *In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno Incarnationis ejusdem M^o C^o LXX^o VIII^o. Manifestum sit omnibus hominibus, tam presentibus quam futuris, quod ego Wilelmus, Massiliensis sedis prepositus, et nos ejusdem sedis canonicus, providentes utilitati ecclesie nostre imposterum, bona fide, concedimus atque donamus in beneficium vobis W. Grosso et Raimundo Gaufredi, fratribus, vestreque legitime posteritati post vos, ad fidelitatem ecclesie, medietatem scilicet in monte Babonis et costis ejus, ab omni latere, excepta ferragine de opera ad introitum portus et ferragine ad portam castrî, supra ecclesiam Sancti Salvatoris, quantum remanet extra portam, et excepto eo quod remanet extra muros veteres castrî, versus majorem ecclesiam Sancte Marie, ducta linea usque ad mare.*

4 Textes dans GCNN (n° 164, 17 avril 1164 ; n° 1104, 23 janvier et 1^{er} février 1179 ; n° 1108, 5 juin 1182 ; n° 1134, janvier 1208 ? ; n° 1137, avril 1211 ; n° 1148, 15 avril 1215 ; n° 1150, 22 avril 1215 ; n° 1151, 30 mai 1215 ; n° 215, 7 juillet 1215 ; n° 1153, 20 mai 1216 ; n° 221, 23 janvier 1219 ; n° 1162, 9 février 1221 ; n° 1329, 14 juillet 1286 ; n° 1175, 19 février 1294) ; AVM (n° 300, juin 1193 ; n° 322, juillet 1205) ; CSV (n° 907, 1212) ; Blancard 1884-1885 (II, n° 649 = app. n° 26 ; 5 mai 1248) ; Mabilly 1905 (divers actes p. 54-56, 167, 169-171). Enfin, d'autres textes inédits ont été rassemblés par P. Rigaud (1997).

5 GCNN n° 53.

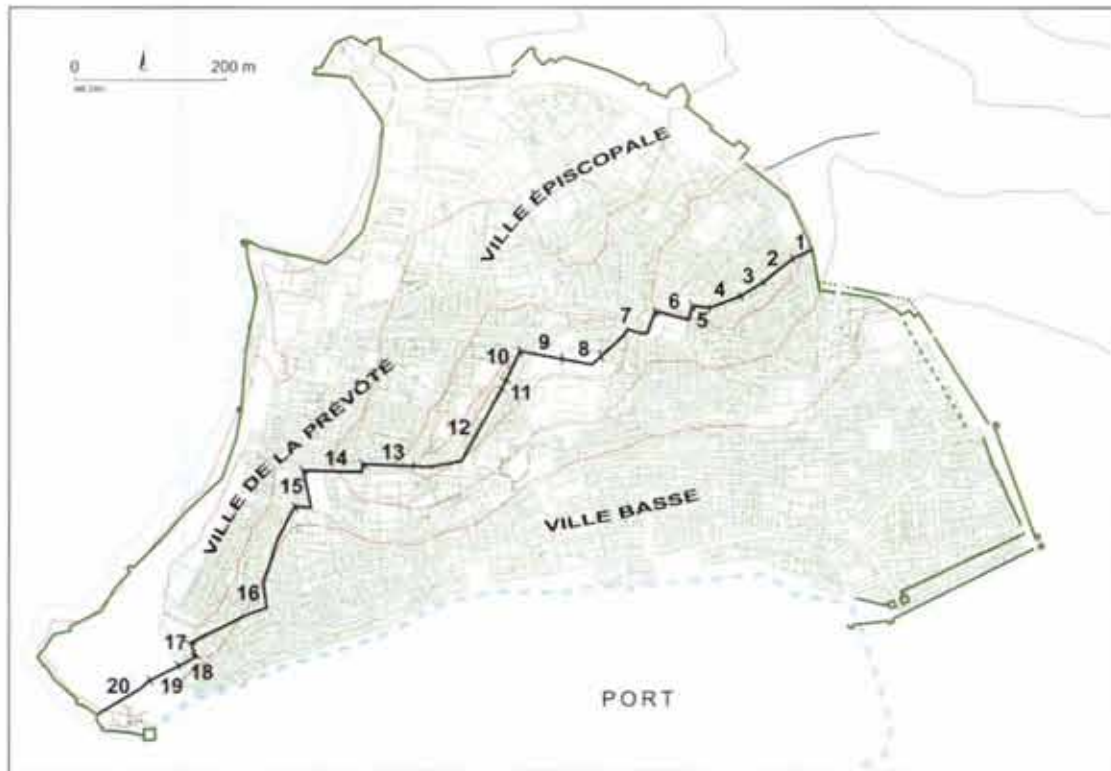


Fig. 2. Plan de situation de la délimitation entre ville haute et ville basse avec découpage des tronçons mentionnés dans le texte, sur fond cadastral du XIX^e s. (M. Bouiron).

Le tracé de cette fortification peut être restitué de façon approximative (fig. 1). L'étude d'archives de P. Rigaud (1997) a montré que la partie du promontoire Saint-Jean qui surplombait la commanderie des Hospitaliers était incluse à l'origine dans le château Babon. Son tracé, à l'ouest, doit donc suivre la ligne haute surplombant le rivage. À l'est, la fortification sert de repère à la délimitation entre la ville prévôtale et la ville basse. C'est déjà ce qu'indique le texte de 1164 (*castellum Babonis, sicut vadit seta usque ad monasterium monialium, et inde ad thorum de Boscarla usque ad Rocam Barabaram, quicquid inde est versus mare*) et cette mention est renforcée par un second texte, très précis, du 23 janvier 1220 (n. st.), mais nous y reviendrons. L'acte de 1179 précise que les pentes du *Mons Babonis* sont recouvertes (localement ?) de ferrages, c'est-à-dire de prairies, dont un s'étend devant la porte du château, au-dessus de l'église de Saint-Sauveur (actuelle place de Lenche ?). Nous verrions volontiers la limite septentrionale de la fortification au niveau de l'actuelle rue Fontaine-des-Vents ; mais peut-être n'a-t-elle jamais existé si le château Babon ne faisait qu'un avec la fortification de la Major que l'on va examiner maintenant.

1.2. Une fortification autour de la Major ?

L'acte de délimitation des villes de 1220, comme celui de 1164, utilise un terme qui n'a pas, jusqu'à présent, fait l'objet de remarques de la part des historiens : *seta*. Il dérive du latin *saepta* et désigne ici clairement une enceinte⁶. Or, si ce terme est employé pour parler du château Babon, il l'est également pour désigner une autre fortification sise plus à l'est. Pour situer ce tronçon, il est nécessaire d'analyser le texte de 1220 (cf. Annexe), extrêmement précis mais qui utilise des ancrages topographiques qui nous sont presque tous devenus inconnus. La limite des villes était rythmée par des points de repères ; nous avons pu distinguer vingt tronçons distincts, chacun étant caractérisé par un point de départ, un cheminement et la dénomination des propriétaires des terrains situés de part et d'autre. En nous aidant du travail accompli par P. Mabilly au début du siècle (Mabilly 1905, 26-29), nous aboutissons aux résultats suivants (fig. 2).

Cinq étapes (n° 1 à 5) sont nécessaires pour arriver au portique de Sainte-Marthe, situé entre l'église (côté épiscopal) et l'hôpital du même nom (côté vicomtal). La sixième étape nous mène à la rue des Grands-Carmes,

6 En 1337 (CSV n° 1131), on trouve le terme *septa* pour désigner la clôture fortifiée qui entoure le monastère de Saint-Victor.

appelée au Moyen Âge *carreria Annonarie Superioris* (Teissier 1891, 105-106). De là, la limite suit une rue qui conduit *ad Collam* (n° 7) ; nous pensons que ce toponyme désigne la butte de la Roquette, éminence située sous l'actuel Hôtel-Dieu et sur laquelle sera construite en 1417, à l'emplacement d'un ancien moulin, la tour du Grand-Horloge (Teissier 1891, 95). Deux tronçons supplémentaires (n° 8 et 9) nous amènent à la maison d'Arnulf Pelliparii qui s'appuie contre le rocher ; on est ici proche de la partie supérieure de la butte des Moulins. À partir de là, on suit la *seta montis*, jusqu'à la porte du Marché neuf (n° 10). Traversant une rue, on coupe à travers la maison de Bernard Pellicerii qui est également contre le rocher (n° 11), on continue ensuite à suivre la *seta* en contournant la colline des Moulins, au-delà de la séparation entre ville épiscopale et ville de la prévôté (n° 12 et 13). Le quatorzième tronçon s'éloigne de la fortification en suivant une voie qui conduit au four du Chapitre. De là, on suit une rue qui mène à nouveau à une *seta montis*, qui n'est autre que l'enceinte du château Babon (n° 15). Le reste du tracé (n° 16 à 20) suit cette dernière jusqu'à la mer.

Le texte de 1220 indique donc la présence d'une fortification intérieure passée jusqu'ici inaperçue. Son tracé est à placer entre les actuelles rues du Poirier et des Moulins, à l'est, et le long de la rue Montée-des-Accoules, au sud. Elle vient sans doute rejoindre l'enceinte du château Babon à l'ouest. Une porte ouvre à l'est, peut-être au niveau de l'actuelle rue Montée-Saint-Esprit. Qu'en est-il plus au nord ? Paul-Albert Février avait remarqué que « les rues qui entourent la Major viennent buter sur un arc de cercle qui englobe une part de la colline des Moulins et fait retour vers l'ouest bien en-deçà de la porte Galle » (Février 1983, 326). Il suggérait d'y voir la présence « d'une enceinte ou d'une limite qui aurait marqué un espace autour de la cathédrale ». Or cette limite est dans le prolongement du tronçon que nous venons de décrire.

Il était jusqu'alors difficile d'expliquer que l'évêque Babon (si c'est bien lui qui agit) avait construit une enceinte qui laissait de côté la cathédrale. Il existe en fait, vraisemblablement, une première enceinte centrée sur la cathédrale et une seconde, sur un point haut, qui correspond au château Babon ; les deux fortifications sont liées fonctionnellement. Cette ligne de fortification a sans doute été construite avant l'apparition des vicomtes à la fin du X^e s. : évêques et vicomtes étant de la même



Fig. 3. Hypothèse de restitution de l'enceinte du bourg de la Major (M. Bouiron).

famille et possédant en indivision la cité, la construction de cette enceinte réduite aurait alors posé problème.

L'enceinte de la Major ainsi restituée (fig. 3) faisait environ 830 m de longueur (345 m au nord de la rue du Panier et 485 m au sud). La distance entre la fortification et la cathédrale n'excède pas 350 m à vol d'oiseau, ce qui constitue une zone relativement proche. La courtine suivait exactement la topographie naturelle puisqu'elle borde à l'est la partie haute de la butte des Moulins (la partie dominante est enclose) ; au sud, elle suit un petit prolongement de la butte vers la mer. Au nord, elle est guidée par la pente jusqu'à la jonction avec l'anse de l'Ourse.

1.3. La ville comtale (fig. 4)

Face à cette fortification occidentale, que reste-t-il au haut Moyen Âge de l'ancien périmètre de *Massilia* ? Un texte de 904⁷ fournit un élément de compréhension important. Nous l'avons étudié par ailleurs (Bouiron 2001) puisqu'il est à l'origine de la possession des terres au sud de la ville par le monastère de Saint-Victor. Il est alors question d'une voie qui vient de la montagne de la Garde jusqu'au plan Fourmiguier et de la terre comtale située à l'extérieur de la porte du *castrum*. Ce *castrum*

7 CSV n° 10 : *In nomine sancte et individue Trinitatis. Hludovicus, gratia Dei, imperator augustus. Omnium fidelium nostrorum, presentium scilicet et futurorum, noverit industria quoniam Rostagnus metropolita et Teubertus comes, nostram adeuntes excellentiam, ennixius postulaverunt,*

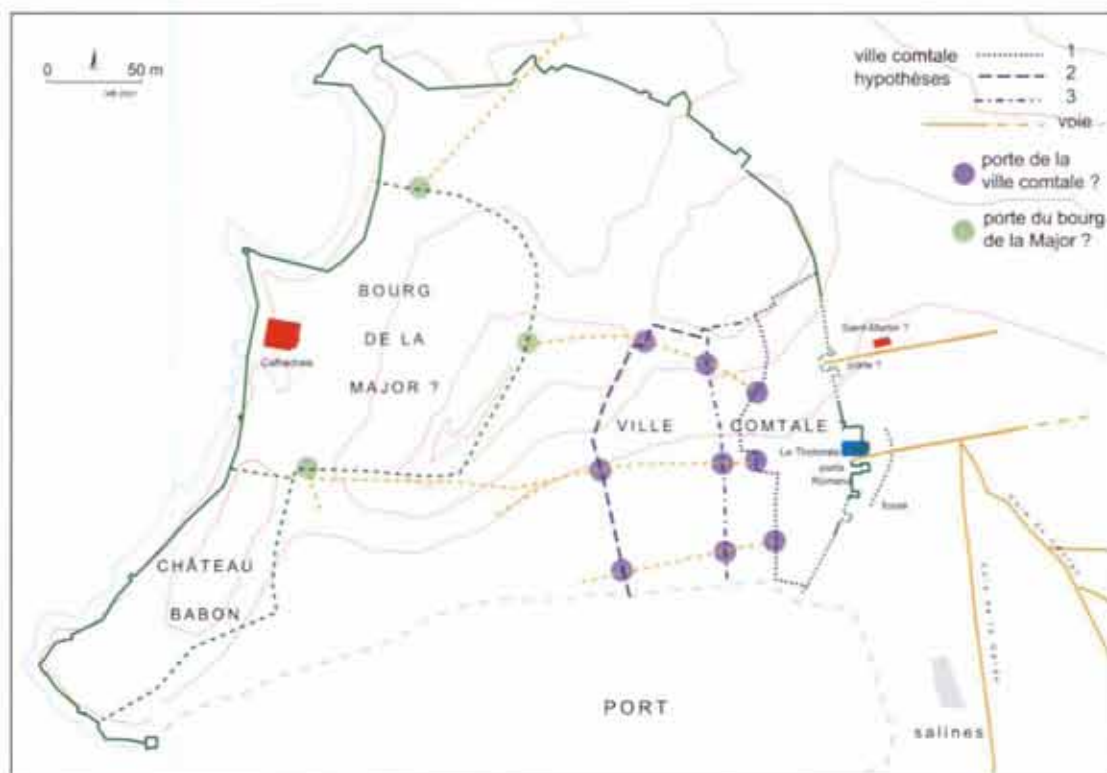


Fig. 4. Restitution de l'enceinte de la ville comtale (trois hypothèses) (M. Bouiron).

correspond sans doute à une fortification placée à proximité ou à l'emplacement de l'ancienne porte de la ville dans l'enceinte hellénistique, la *porta Romana* de la fin du X^e s. (Fixot 1989, 465). Cette situation est identique à ce que l'on connaît à Aix-en-Provence au sud-est de la cité où la porte principale et ses abords (mausolée antique) ont été progressivement englobés dans le palais comtal.

La limite orientale de cette « ville comtale » est donc certainement la fortification antique. Il est possible que l'enceinte ait longé au sud le bord de mer ; cela pourrait se justifier pour des raisons défensives. Le tracé occidental est en revanche beaucoup plus difficile à déterminer. Deux textes mentionnent des *veteres muros* qui peuvent se rapporter à cette enceinte du haut Moyen Âge. Le premier date de 1073 (délimitation de la paroisse des Accoules)⁸ et le

second de 1163 (délimitation entre la paroisse des Accoules et celle de Saint-Martin)⁹. L'acte de 1073 indique seulement que la paroisse des Accoules comprend tous les habitants qui sont autour d'elle, jusqu'aux « vieux murs ». On peut supposer qu'il s'agit des murs du château Babon et du bourg de la Major (à l'ouest et au nord) et de la ville vicomtale (à l'est). Un siècle plus tard, la délimitation est plus précise. La paroisse de Saint-Martin, qui relève des chanoines *in solidum*, est comprise dans les limites suivantes. D'un côté, les vieux murs de la cité, que nous identifions à l'enceinte de 1040 ; de l'autre (donc à l'ouest), un *vallum vetus* qui va de la porte située près de la mer jusqu'au *vallum* de Roquebarbe. Le terme de *vallum* désigne ici certainement une fortification plus légère que celle remontant à l'Antiquité. Dans le texte de 1220,

quatinus fideli nostro Magno, abbati ecclesie (...) concederemus, jure perpetuo, videlicet fiscum quod nominatur Pinus, cum salinis et piscationibus et portu navium et omnibus juste et legaliter ad eundem fiscum pertinentibus, conjacentem in comitatu Massiliensi qui vulgo Paradisus nominatur, sicut est via que descendit a Guardia usque in Poium Formigarium, una cum terra comitali que ante portam castris fore videtur, usque ad carnarium, omnia omnino in integrum ut ei concederemus per preceptum nostre auctoritatis.

8 GCNN n° 130 ; AVM n° 196 ; André 1863, 209 ; ADBdR 61 H 1 pièce 2 (7 janvier 1073) : *Notum sit igitur fidelibus universis quod ego Poncius, episcopus urbis Massilie, sanctimonialium feminarum cenobio parrochiam dono infra Massiliam in vicecomitali parte videlicet ut ad ecclesiam Sancte-Marie abbatis omnes circa ipsam habitantes usque ad veteres urbis muros parrochialiter pertineant in omni ecclesiastica ordinatione, nostro donatu.*

9 GCNN n° 161 ; ADBdR 61 H 1 pièce 2bis (copie XVII^e) (13 mars 1163) : *In nomine Domini nostri Ihesu Christi. Tam presentibus quam futuris pateat hominibus, quod ego Petrus ecclesie Massiliensis episcopus, de controversia que erat inter canonicos Massilienses, et sanctimonialia Sancti Salvatoris de las Acuas, cum diutius predicta controversia, seu querimonia, more judiciorum, ante nos ventilaretur ; auditis hinc inde rationibus et allegationibus, consilio Raimundi Antipolitani episcopi, et aliorum sapientum virorum, scilicet : Guillelmi, sacriste Arelatensis, P. Isnardi, Raimaldi de Nicea, Isnardi de Oliolas, talem transactionem, vel finem, fecimus. (...). Controversiam vero, seu contentionem, que tunc temporis inter eos erat maxima, de terminis parrochiarum Sancti Martini et Sancte Marie monialium sic terminavimus ut canonici ordinationem,*

la délimitation des villes commence *juxta tapiam*, c'est-à-dire contre le « mur de terre ». Celui-ci est sans doute identique au *vallum* de Roquebarbe, comme nous le verrons plus loin (cf. *infra*, p. 82). Le *vallum* serait donc une fortification en terre. Malheureusement, les indications données par le texte de 1163 ne permettent pas de préciser la localisation de cette enceinte. On peut émettre cependant trois hypothèses de tracé pour ce tronçon occidental de l'enceinte, délimitant une ville comtale plus ou moins large.

■ La première hypothèse se fonde sur les limites orientales de la paroisse des Accoules à l'époque moderne : partant de la rue Juge-du-Palais, elle remonte vers le nord, bifurque à l'ouest avant d'atteindre la Grand-Rue puis remonte vers la butte des Carmes en suivant les anciennes rues de la Samaritaine et de la Nouvelle-Fonderie. Ce tracé restitue une ville comtale extrêmement étroite, peu probable. La limite de la paroisse des Accoules a dû être modifiée avant l'époque moderne, probablement en accompagnant l'extension vers l'est de la paroisse de Saint-Martin (cf. *infra*, p. 267).

■ La seconde hypothèse, qui correspond à une ville comtale très large, tient compte des revenus perçus sur le domaine comtal. On constate que le comte percevait des cens sur l'ensemble des maisons qui bordent la rive du port dès la fin du XIII^e s. Peut-être cela correspond-il à un ancien tracé de la fortification de la ville comtale, qui aurait pu être prolongé dans un second temps à l'ouest. Le registre de reconnaissance de 1405¹⁰ permet de localiser avec précision les îles de maisons pour lesquelles des cens sont dus au comte. Outre le bord de mer déjà signalé, on peut noter, à l'est, des maisons qui semblent se situer de part et d'autre du rempart de 1040. Deux autres ensembles se dégagent : l'un entre la rue Négrel et la rue de l'Aumône¹¹ et un second autour de l'église des Carmes¹² ; enfin, deux îlots sont situés autour de la Poissonnerie¹³. Selon cette hypothèse, l'enceinte longerait le front de mer, remonterait par l'emplacement de la Poissonnerie, atteindrait les îlots situés à l'est de la rue Négrel. De là, elle rejoindrait la butte des Carmes pour l'englober jusqu'à la porte Jean-de-Marseille où se ferait

la jonction avec la muraille antique. Toutefois, l'hypothèse d'une enceinte qui comprend la butte des Carmes semble difficile à admettre. Même s'il est logique de faire remonter le rempart de la ville comtale sur le flanc de la butte des Carmes (pour éviter d'être dominé par un ennemi installé sur le sommet de la butte), celle-ci restait certainement en grande partie hors des murs. Ainsi, lorsque l'évêque, aux prises avec les vicomtes et avec le Chapitre cathédral, quitte la cathédrale au début du XII^e s., il vient s'installer sur la butte des Carmes. Il ne l'aurait certainement pas fait si celle-ci se trouvait dans l'emprise du pouvoir comtal.

■ La troisième hypothèse ferait passer l'enceinte entre les anciennes rues de la Salle et de la Mure, remontant au nord jusqu'à la jonction avec la butte des Carmes. Seule la maille des rues permet de proposer cette hypothèse, avec en particulier une jonction (pour une porte ?) des rues de l'Éperon, des Soleillet, des Gavottes, de la Campanie et de Sainte-Marthe (cf. *infra*, p. 155). C'est l'hypothèse que nous privilégierons.

Le texte de 1163 permet de restituer trois portes sur le tracé occidental de cette enceinte, exact pendant des portes orientales : au sud, la porte qui est près de la mer (actuelle rue de la Loge ?) ; plus au nord, une porte sans doute située dans l'axe de la Grand-Rue, et enfin la porte de Parpilun sur le tracé de la rue Sainte-Marthe.

2. Les fortifications du XI^e s. et de la première moitié du XII^e s.

À la fin du X^e s., le titre de vicomte devient héréditaire. Guillem, fils d'Arlulf, est ainsi le premier vicomte de Marseille, en 976 ou 977¹⁴. Or, à cette date, son frère Honorat est évêque de Marseille (depuis au moins 948). Le siècle suivant connaît une indivision de la ville entre l'évêque et les vicomtes, membres de la même famille : le fils de Guillem, Pons I^{er}, est sacré évêque en 978 ; son petit-fils, Pons II, le remplace vers 1015. L'indivision subsiste jusqu'aux environs de 1069 (peu avant sa mort). La ville retrouve une certaine unité, tandis que les monuments

seu jus parrochiale, in solidum habeant illius populi qui habitat, vel habitaturus est, a veteribus muris civitatis usque ad portale quod est juxta mare, quod est juxta domum Petri del Bosquet ; et inde tendit per vetus vallum, usque ad aliud portale de Parpilun ; et a portale, recta linea, usque ad vallum de Roca Barbara. Et hunc populum canonici recipiant in ecclesia Beati Martini, sive in ecclesia nova quam faciant. Et ita populo provideant, quod juste conqueri non possit. Reliquum vero populum, a predictis portalibus, seu terminis, usque ad vallum novum, et a vallo novo usque ad monasterium Sancti Salvatoris de las Acoas, ecclesie Sancte Marie ordinandum adjudicavimus. Quicumque vero parrochianorum habitantium a veteribus muris civitatis usque ad predictum terminum monasterii Sancti Salvatoris, in cimiterio Sancte Marie vel Sancti Martini sepeliri voluerit, salvo jure matricis ecclesie, et in sepeliendo et in mortalagio, liberam eis facultatem concedimus.

10 ADBdR B 1177.

11 Correspondant aux îlots suivants : *Carrerria de Negrello. Insula carrerria de Helemosine (...). Insula carrerria d'en Castillon (...). Insula transversia carrerrie de Negrello (...)* (ADBdR B 1177 fol. 1).

12 *Insula Carmelitarum dicta ab antiquo carrerrie Annonarie superioris ante portale appellatur lo portal de Masselhes. Insula Carmelitarum dicta quod Antiquitatus vocabatur nobilis Johannis de Serveris (...). Insulata appellata Raymundi Bernardi alias Rigolage retro ecclesiam Carmelitarum. Insula Roquebarbore appellata Proborum hominum que est retro ecclesiam Carmelitarum. Insula alia Roquebarbore appellata Johannis Bosqui et Petri Balme que est retro dicte ecclesiam Carmelitarum* (ADBdR B 1177 fol. 1).

13 *Insula furni Piscarie (...). Insula Raymundi Siguierii supus Piscariam* (ADBdR B 1177 fol. 1).

14 Nous suivons l'argumentation développée par J.-P. Poly, qui résout le problème de l'origine des vicomtes de Marseille (Poly 1976, 117).

majeurs de la ville médiévale sont construits (monastère de Saint-Sauveur, église des Accoules) ou reconstruits (cathédrale). C'est durant cette période que se place l'extension urbaine de 1040.

2.1. L'extension de 1040

■ Preuves de l'existence

Cette nouvelle fortification n'est connue que de façon indirecte. Le texte de 1163 que nous citons plus haut (p. 79) précise que tout ce qui est au-delà du *vetus vallum* jusqu'au *vallum novum* relève de la paroisse de Saint-Martin. Il est certain qu'en 1163 une nouvelle enceinte existe à l'est. Nous ne pouvons toutefois tirer d'élément de datation précis de ce texte. Nous avons vu plus haut que la mention des « vieux murs » de 1073 ne s'appliquait pas à l'enceinte antique. Cela n'interdit pas de supposer qu'il existe de nouveaux murs qui seraient ceux de 1040, comme le pensait E. Duprat. D'autres mentions, concernant des terres situées à l'extérieur de la cité, permettent toutefois de valider l'hypothèse de cet historien. Vers 1031, une donation à Saint-Sauveur mentionne la voie de la vallée Fogaresse en précisant qu'elle aboutit au pré situé à proximité de la mer (et non pas à la ville)¹⁵. Or dès les années 1040, on trouve mention d'une *porta Paradisi*, aboutissement de la voie de Val Fogaresse, dont nous pensons qu'elle correspond à une nouvelle porte de la ville. Ainsi, à partir de la création de cette enceinte, la voie qui mène à Saint-Victor ou à la Garde ne rejoint plus la voie de l'est qui aboutit à l'ancienne *porta Romana*, mais pénètre directement dans la cité par une nouvelle porte.

■ Tracé, tours et portes

Le tracé de l'enceinte est aisément restituable par le parcellaire (fig. 5) : le rempart est situé, comme le proposait E. Duprat, entre les anciennes rues Pierre-qui-Rage, de la Pyramide, du Grand-Puits et les rues Vieille-Cuiraterie et de Sion. Le problème se pose pour le tracé plus au nord, car nous n'avons pas de certitude sur le fait que l'église Saint-Martin ait été incluse dans la ville dès 1040. Un texte du cartulaire de Saint-Victor (non daté mais à situer vers 1040) mentionne un terrain situé « près de la même cité (...) vers le chemin qui parvient à Saint-Martin » (*juxta eandem civitatem (...) ad viam que pergit ad Sanctum Martinum*)¹⁶. Si cette église est hors les murs, l'enceinte ne passe sans doute pas à proximité immédiate et s'arrête donc plus au sud. Nous pensons toutefois que Saint-Martin était incluse dans la fortification de 1040, en particulier parce qu'elle est paroisse dès 1064 (cf. *infra*, p. 267).

Nous n'avons aucune idée de sa morphologie, mais on peut penser qu'une tour au moins protégeait chacune des portes. Celles-ci devaient être au nombre de deux ou trois. La première, au sud, est la porte de Paradis. Cette dénomination s'explique aisément : le vicomte Foulque et sa femme sont à l'origine de la reconstruction de Saint-Pierre de Paradis vers 1038-1044¹⁷. Ils font plusieurs dons pour doter cette église des revenus dont elle a besoin. La construction d'une nouvelle fortification relevant bien sûr, par délégation du comte, de l'autorité des vicomtes, ceux-ci auront peut-être nommé cette porte du nom de « leur » église. Plus au nord, on rencontrait une deuxième porte, dans l'axe de l'ancienne voie romaine ; c'est celle que Duprat appelle la porte du Lauret et qu'il assimile à la porte de Parpilun. Il existait sans doute une troisième porte au sud-est de l'église Saint-Martin (cf. *supra*, p. 84).

■ Fossé

L'enceinte était doublée d'un fossé, peut-être pas très large, qui avait surtout pour but de recevoir les eaux de surface qui coulaient à l'extérieur de la cité. C'est sur son tracé que se développe une activité de tannerie, qui reste perceptible par la toponymie aux XIII^e et XIV^e s. : rue de la Cuiraterie, quartier de Blanquerie, etc. Au XVI^e s. encore, une partie de son tracé était à l'air libre ; on l'appelle alors le « vallat des Cougourdes » (Fabre 1861, 34)



Fig. 5. Tracé des enceintes de 1040, 1190 et 1250 sur fond de parcellaire de 1820 (M. Bouiron).

15 AVM n° 81.

16 CSV n° 40.

17 CSV n° 32 à 34.

et il est situé dans la rue des Auffiers. Plus au nord, il vient rejoindre l'emplacement du grand puits, qui l'alimente certainement en eau.

2.2. La fortification de Roquebarbe et de la ville épiscopale

Pendant longtemps, la butte des Carmes (appelée *Roca Barbara* ou Roquebarbe) est restée vide de toute construction. Au milieu du XII^e s., elle est encore largement inoccupée. Elle est devenue, sans doute depuis le début de ce siècle, le lieu de résidence de l'évêque. Les successeurs de Pons II (mort en 1073) ont eu maille à partir avec les vicomtes, et en particulier Pons de Peynier. Les relations entre celui-ci et l'évêque sont telles que le vicomte et sa femme sont excommuniés. Le 23 novembre 1121¹⁸, le vicomte et sa femme restituent à l'évêque, pour obtenir son pardon, tous les droits sur divers châteaux et le port de Portegalle. L'évêque n'est déjà plus auprès de la cathédrale, mais existe-t-il déjà une fortification autour de Roquebarbe ?

Le 21 janvier 1164¹⁹, une enquête effectuée par l'archevêque d'Arles et l'évêque de Carpentras sur les divers accords passés entre l'évêque de Marseille et le vicomte Pons de Peynier et ses fils mentionne plusieurs jugements rendus lors de procès (plaids) :

1 - Au plaid « de la Lèque », un des témoins (Aicard de Toulon) se souvient que le vicomte Pons a alors reconnu à l'évêque Raymond de Solliès la ville supérieure ceinte de murs et d'un *vallum* – terme qui peut correspondre, nous l'avons vu, à une fortification de terre – (*sicut vallo et muris cingitur*). Ce plaid est à situer entre 1122, début de l'épiscopat de Raymond de Solliès, et 1132, Pons de Peynier étant mort à cette époque (Juigné de Lassigny 1910, 264).

2 - Le sacristain Isnard dit avoir assisté à un autre plaid tenu à Roquebarbe dans lequel le vicomte reconnaissait divers droits à l'évêque, qu'il énumère. Guillem d'Allauch, autre témoin, précise que, dans ce plaid, Pons de Peynier a reconnu que Roquebarbe était une possession de l'Église et rappelle qu'il y avait alors une fortification (*Pontius de Podio Nigro recognovit Rocam Barbaram esse juris ecclesie, et tunc erant ibi vallata*).

3 - Dans un autre plaid tenu entre le comte de Barcelone, l'évêque Pierre et Geoffroy de Marseille (un des fils de Pons de Peynier), le même Isnard précise que

l'évêque est autorisé à fortifier Roquebarbe (Zarb 1951, 245). L'évêque Pierre ayant occupé le siège épiscopal à partir de 1151, l'acte est donc postérieur. À la suite de cette enquête, une sentence arbitrale est rendue²⁰. Elle autorise l'évêque à fortifier de sa propre initiative la ville épiscopale et Roquebarbe, y compris avec des murs bâtis en pierre (*tam de vallis quam de muris*).

Il ressort de ces différents témoignages que la butte des Carmes est déjà fortifiée dans le premier quart du XII^e s. On peut supposer que la face orientale reprend le tracé du rempart antique (« les murs de pierre »)²¹ tandis que le reste de la fortification est en terre. Quoi qu'il en soit, en 1163, la délimitation des paroisses des Accoules et de Saint-Martin rejoint le *vallum* de Roquebarbe. Ce *vallum novum* se distingue alors du *vallum vetus* qui est celui qui enclôt la ville vicomtale.

Quelle image peut-on tirer de la fortification de la ville épiscopale au XII^e s ? Nous avons vu plus haut que la partie occidentale de cette ville supérieure était déjà fortifiée (château Babon et fortification du « bourg de la Major »). La butte des Carmes a été fortifiée par un *vallum*, peut-être au début du XII^e s. Entre les deux subsiste un tronçon sans fortification qui est fermé entre 1151 et 1164. Le 10 janvier 1151, le vicomte Geoffroy de Marseille et ses frères reconnaissent les droits de l'Église à l'évêque Raymond²². À la suite de l'acte, l'archevêque d'Arles autorise l'évêque à fortifier la ville épiscopale (*villam vero suam episcopus, pro voluntate sua, munit et claudit*). Il demande toutefois à celui-ci de ne pas construire d'édifice sur Roquebarbe sans son autorisation. Treize ans plus tard, le diplôme de l'empereur Frédéric I^{er}, déjà cité pour la fortification du haut Moyen Âge, fixe ainsi la limite des villes : « le château Babon, de là part l'enceinte jusqu'au monastère des moniales, et de là à la Thor de Boscarla jusqu'à Roquebarbe ». L'enceinte va du château Babon à Roquebarbe : la présence d'une tour (la *thor de Boscarla*) pourrait faire penser à une ligne de fortification continue, qui n'existe plus en 1220, puisqu'à cette date le seul tronçon fortifié l'est entre le château Babon et l'ancien monastère de Saint-Sauveur. Nous pensons donc que la fortification se présentait sous la forme d'un mur à l'ouest, d'une clôture plus petite jusqu'au sommet de la Roquette où devait prendre place la tour de Boscarla (déjà détruite en 1220), et rejoindre une fortification de terre qui entourait la butte des Carmes.

18 Ruffi, Histoire des évêques mss ; GCNN n° 138 ; Belsunce 1747-1751, I, 443-447.

19 GCNN n° 163.

20 CSV n° 1106, 17 oct. 1165. Cf. Zarb 1951, 245. Pour la date, cf. GCNN n° 166.

21 Sur la fouille de la butte des Carmes (Z1 secteur 2 des Équipements Publics) un fragment de mur, épais, daté peut-être du début du Moyen Âge, a été interprété comme un élément de cette fortification. D'autre part, un fossé a été aperçu à l'extérieur de l'enceinte antique (tranchée exploratoire n° 1 des Équipements Publics). Son comblement constitué d'une terre caillouteuse à la stratification complexe était recoupé par l'installation d'une tombe maçonnée avec une dalle de couverture. La présence sur celle-ci d'agrafes à double crochet d'un type proche des tombes de la basse vallée du Rhône a conduit les fouilleurs à la datation des XII^e-XIII^e s. (Willaume *et al.* 1983).

22 GCNN n° 149.

3. L'enceinte orientale de la fin du XII^e s. à la fin du XIII^e s.

Plusieurs enceintes ont été édifiées entre 1190 et 1290 (fig. 5). À la fin du XII^e s. on élève une puissante fortification qui marque une extension urbaine très importante (Bouiron 2001). Quelques décennies plus tard, on élève une nouvelle ligne de défense qui double la précédente. Enfin, à la fin du XIII^e s., on bâtit la dernière extension (clôture du plan Fourmiguier) et on monumentalise le fossé.

3.1. L'extension de 1190

C'est E. Duprat qui le premier a déterminé cette extension de la fin du XII^e s. Il la met en rapport avec le siège de la ville par Alphonse II d'Aragon en 1195 et il suppose qu'elle est antérieure à 1204, date à laquelle l'hôpital du Saint-Sépulcre est attesté hors les murs. Toutefois, aucun texte ne permet d'affirmer son existence avant le milieu du XIII^e s. lorsque l'on parle alors de zones situées entre les deux « barris », c'est-à-dire entre cette enceinte et celle qui lui est immédiatement postérieure. L'archéologie peut apporter un élément de réponse car c'est sans doute cette enceinte qui a été retrouvée dans la fouille de l'îlot Puget III. La fouille de la place Général-de-Gaulle a livré les vestiges d'une des voies principales qui aboutissait à l'une des portes de cette enceinte, apportant de façon indirecte un témoignage sur cette fortification.

■ Preuves de l'existence

La fouille de l'îlot Puget III a permis de dégager un tronçon de l'enceinte médiévale (fig. 6). Long de 39 m, ce segment est situé entre l'ancienne porte de la Frache (située hors de l'emprise de la fouille) et un changement d'orientation du rempart matérialisé par une inflexion dans la maçonnerie. Il est construit dans une tranchée assez large à son sommet et qui, à la base, est à peine plus large que le rempart lui-même, soit un peu plus de 3 m. Des couches d'éclats de taille séparent des phases de remblaiement de cette tranchée de construction. Le matériau utilisé est très majoritairement du poudingue ; seuls quelques morceaux de calcaire blanc ont été employés comme éléments de calage. La céramique contenue dans les couches antérieures à l'enceinte, comme celle qui provient des niveaux de construction, ne dépasse pas la fin du XII^e s.²³

La voie dégagée sous la place Général-de-Gaulle est créée à la fin du XII^e s. (fig. 7). Sa mise en place *ex nihilo* témoigne de travaux d'ampleur entrepris en même temps que l'érection de l'enceinte. L'hôpital du Saint-Sépulcre s'installe le long de cette voie, peu après sa création. Si nous ne savons pas à quel moment exact elle a été érigée,



Fig. 6. Vue du rempart de 1190 et de sa tranchée de fondation (M. Moliner).

nous pouvons apporter quelques précisions par un texte du cartulaire de Saint-Victor (CSV n° 917). En 1228, les Marseillais se révoltent contre l'abbaye de Saint-Victor. Ils brûlent alors le palais du Tholonée où siègent les vicomtes et où paraît le drapeau de Saint-Victor qui vient d'obtenir une partie des droits sur la ville basse. Ils détruisent partiellement les salines du monastère et renversent une colonne que le vicomte Roncelin, alors moine de Saint-Victor, avait prise dans le jardin de Saint-Pierre pour matérialiser les limites des possessions de l'abbaye. Le 30 janvier 1230, une sentence arbitrale demande aux Marseillais de rétablir ce qu'ils ont détruit. L'étude détaillée entreprise pour la publication de la fouille de la place Général-de-Gaulle (Bouiron 2001) a montré que cette colonne était installée sur la voie nouvellement créée. Roncelin ayant été moine de Saint-Victor durant une seule année, en 1193 (Amargier 1990, 187), la voie et donc la fortification sont antérieures à cette date, ce qui expliquerait l'échec du siège de 1195.

23 À l'exception d'un tesson, de petite dimension, de céramique glaçurée de l'Uzège, qui provient d'un regroupement de plusieurs couches liées à la fondation du rempart. Il est possible que les conditions de découverte de ces tessons n'aient pas permis d'éviter une intrusion. Ce mobilier a été examiné par L. Vallauri (LAMM/CNRS) et F. Parent (AFAN) avec l'accord du responsable de la fouille, M. Moliner. Qu'ils en soient remerciés.

■ Tracé, tours et portes

La partie méridionale de cette nouvelle enceinte est connue par un plan du XVII^e s. (fig. 8). Le document a disparu des archives municipales mais une copie avait été dressée par E. Duprat et publiée dans le volume de l'*Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône* consacré à Marseille (Duprat 1935, 109). Un texte de 1226 (Méry, Guindon 1841-1848, I, 312) mentionne le tracé des murs et fossés : depuis le port de Portegale jusqu'à la porte de la Calade, du portail de la Calade jusqu'à Saint-Jean et de l'église Saint-Jean jusqu'au port de Portegale : toute la ville serait ainsi ceinturée à cette date. Doit-on cependant comprendre que la ville est protégée au sud par un rempart ou par le « fossé naturel » que représente le plan d'eau ? Enfin, à l'ouest, le rempart vient s'appuyer contre l'ancienne fortification.

La création de la porte de la Calade permet de desservir directement les zones méridionales de la ville : le monastère de Saint-Victor mais également tout le terroir qui s'étend sur les pentes de Notre-Dame de la Garde. Elle était encadrée, d'après le plan du XVII^e s., de deux tours carrées. Cette porte était située au débouché de la voie retrouvée sous la place Général-de-Gaulle.

La deuxième porte, celle du Lauret, est mal documentée. Sur le plan du XVII^e s., elle ne semble pas se distinguer d'une seconde porte située plus en avant (cf. *infra*, p. 86). Or, plusieurs textes mentionnent le « vieux portail du Lauret » (*portale veteri Laureti*)²⁴, ce qui implique qu'il existe deux portails de ce nom. Elle est mentionnée dès 1214, dans le testament du prévôt P. Bermond : *portale Laureti*²⁵.

Plus au nord se trouvent la porte du Marché, dans l'axe de la Grand-Rue, et la porte de Saint-Martin, à l'est de l'église du même nom. Ces deux portes se trouvent dans le prolongement d'ouvertures dans les enceintes précédentes. Nous n'avons pas d'indication sur les tours qui ont pu encadrer ces portes. La porte du Marché est, comme la porte du Lauret, encore présente dans le paysage urbain en 1405²⁶.

Une dernière porte a pu être construite dès l'extension de l'enceinte : la porte de la Frache. Il a pu s'agir, comme pour la porte de la Calade, d'un nouveau percement suivi de la création d'une nouvelle voie (rue des Chapeliers). Toutefois, le nom même de « Frache » (en provençal *fracho* signifie la brèche) a laissé penser à un accès à la ville postérieur au siège de Charles I^{er} d'Anjou²⁷.



Fig. 7. Voie principale aboutissant à la porte de la Calade (F. Cognard).

■ Fossé

La création de cette enceinte est suivie d'un aménagement considérable des espaces extra-urbains dont il est question dans l'exposé consacré aux faubourgs (cf. *infra*, p. 326). Les eaux de surface sont captées et canalisées dans un ruisseau artificiel qui longe l'enceinte et se déverse dans le port à l'angle de la rive sud après avoir contourné le plan Fourmiguier. Ce fossé a été fouillé de façon très partielle sous la place Général-de-Gaulle, c'est le ruisseau des Cuiratiers mentionné dans le cartulaire de Saint-Victor²⁸. Son tracé a été repris par le fossé fortifié de la fin du XIII^e s. qui en a presque totalement détruit l'empreinte archéologique.

24 La plus ancienne mention que nous ayons retrouvée est de 1280 : AC I ii 9, fol. 24, l. 5 (18 septembre 1280). Encore en 1405, on mentionne le *portale antiqui Laureti* (AD BdR B 1177, fol. 34).

25 GCNN n° 1141.

26 Par exemple ADBdR B 1177, fol. 47 (1405) : *platea Mercati post carreriam Sancti Martini juxta portale antiquum Mercati*.

27 Sur cette question, nous n'avons pas plus d'éléments que les anciens historiens. A. Fabre (1867-1869, I, 43) signale cette hypothèse développée par J.-B. Guesnay mais n'y croit guère (Guesnay 1657, 641). F. Portal la donne pour vraie (Portal 1907, 80).

28 CSV n° 917 (1230).

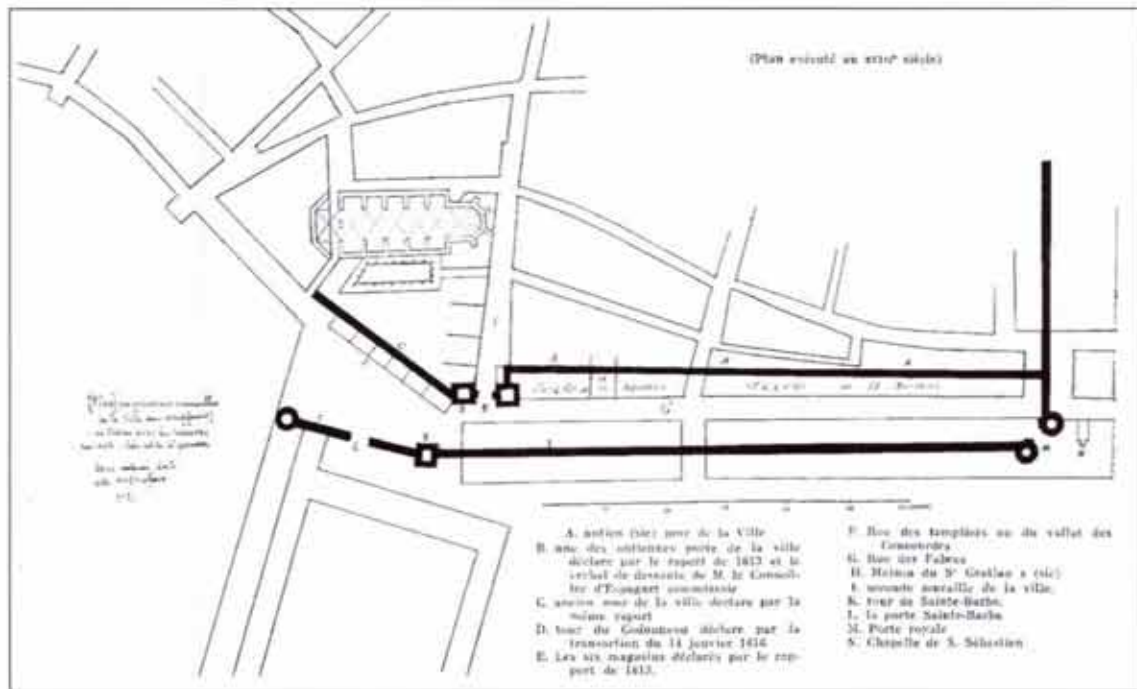


Fig. 8. Plan du XVII^e s. : localisation de la double ligne de fortification (Duprat 1935).

3.2. Barri et avant-barri ou extension ?

■ Preuves de l'existence

Quelques plans mais surtout les textes montrent de façon claire que la ville a possédé, sur ses faces méridionale et orientale, un système de double fortification constitué de deux enceintes parallèles. Il faut dès lors s'interroger sur la contemporanéité de ces deux murs : s'agit-il, comme c'est le cas semble-t-il à Avignon, d'une fortification double (dès 1190) ou bien a-t-on affaire à une adjonction postérieure ?

En faveur de la contemporanéité, on peut remarquer la faible distance qui sépare les deux enceintes : environ 25 m au sud et 20 m à l'est, ce qui ne correspond pas à une véritable extension. D'autre part, un traité d'alliance conclu entre les Marseillais et le comte de Toulouse Raymond VII, daté du 5 mai 1236, mentionne l'existence de ces deux remparts²⁹. Il est précisé que le comte dispose des revenus de l'Annonerie qu'il possède³⁰ « dans Marseille, à l'intérieur des deux remparts » (*in civitate Massilie, scilicet intus utrumque barrium*). Le registre de cens du comte de 1265 mentionne dix-huit *obradors de l'annonaria d'antran Il los baris*³¹ qui peuvent correspondre à ceux de 1236. Un autre texte, un peu plus ancien, est cité habituellement ; il s'agit d'un acte daté du

14 janvier 1229 (n. st.). Nous avons étudié par ailleurs cet acte (Bouiron 2001) ; nous pensons que la mention d'une fusterie entre les deux remparts date plutôt d'une révision des revenus de la commune à l'époque de Charles I^{er} d'Anjou, en 1265.

A contrario, un certain nombre d'éléments plaident pour une construction en deux temps. Tout d'abord, l'axe de la voie de la place Général-de-Gaulle correspond parfaitement à l'ouverture de la première porte de la Calade, tandis que la seconde porte est décalée vers le sud. De même, les textes que nous citons plus haut et dont la liste est longue mentionnent un vieux rempart et un nouveau rempart ; on notera en particulier le « vieux portail du Lauret » ou du Marché (cf. *supra*, p. 84). On trouve en particulier, dans les statuts de Marseille (livre V, chap. 37), la mention *extra muros novos Massilie* ; nous sommes là en 1253. Un an plus tôt, on signale un rempart vieux³², contre lequel on autorise la construction de maisons. À la même époque (1254), apparaît pour la première fois une fusterie établie entre deux remparts³³.

Quelle conclusion peut-on tirer ? L'annonerie entre les deux remparts existe au moins en 1236 ; la fusterie à partir de 1254. En 1252, on déclassé l'ancien rempart contre lequel sont construites des maisons. Si l'on ne peut pas parler véritablement d'extension urbaine, il faut

29 AC AAI. Édité et analysé par Louis de Santi (Santi 1899).

30 La commune de Marseille s'était donnée au comte de Toulouse le 7 novembre 1230. Cf. Santi 1899 ; Bourrilly 1925, 122.

31 ADBdR B 812 fol. 31.

32 Bourrilly 1925 n° XLII : 20 septembre 1252.

33 Acte transcrit dans une expédition de 1320 : AC DD 20.

néanmoins admettre qu'une nouvelle enceinte est construite (ou reconstruite) avant 1252. Deux hypothèses existent : la fortification est double dès l'origine mais l'enceinte extérieure est reconstruite vers 1250 ; ou bien la fortification de 1190 est agrandie vers 1250. L'hypothèse que l'on proposera est que l'enceinte de 1190 était renforcée d'un avant-mur, que l'on transforme à partir de 1250 en véritable fortification avec tours et portes.

■ Portes et tours

Cette enceinte, détruite sur l'ordre de Louis XIV, est la dernière et la mieux connue de Marseille médiévale. Les statuts de Marseille nous donnent la liste des portes en 1253 pour la ville basse ; elles sont au nombre de quatre : la porte de la Calade, la porte du Lauret, la porte de la Fons et celle de Saint-Martin, exact pendant de celles existant dans l'enceinte de 1190. En 1293, les mêmes statuts mentionnent le portail de la Frache³⁴. Les noms vont changer dès le XIV^e s. ; on trouve alors le nom de porte du Marché (ancienne de la Fons), porte de Crotte-Vieille (anciennement de Saint-Martin) et même porte des Olliers (en lieu et place de la porte de la Frache dont l'ancien nom subsiste malgré tout)³⁵. À la fin du XVI^e s., deux portes anciennes sont bouchées : la porte de la Calade et celle de Portegalle. Restent ouvertes les portes du plan Fourmiguier, du Lauret, du Marché, de la Frache et de Jean-de-Marseille.

La vision qu'en donnent les gravures anciennes correspond à un état souvent post-médiéval, mais il est possible de retrouver quelques types de construction. Les différents éléments de la fortification peuvent être étudiés sur la base de la gravure d'Ercole Nigra, fidèle représentation (pour cet aspect) de la fin du XVI^e s. (fig. 9). Sur cette vue, la suppression des éléments récents (bastion en as de pique de la porte du Lauret, plate-forme au sud de la porte d'Aix et bastion au début du vallon de la Joliette) permet de retrouver les éléments morphologiques de la fortification tarde-médiévale. Nous ne nous occupons pas de la partie portuaire (tour, chaîne) qui sera traitée *infra*, p. 168 *sq.*).



Fig. 9. Vue d'Ercole Nigra (v. 1591). Détail de la fortification.

Trois types de portes ont existé à Marseille : celles qui s'ouvrent au pied d'une tour (porte de la Calade), celles protégées par une tour (porte du Marché, porte de Jean-de-Marseille et peut-être la porte de Portegalle) ou deux (porte du Lauret) ; et enfin celles isolées dans l'enceinte (porte de la Frache). À l'exception de la tour de Portegalle qui doit sans doute sa physionomie à une origine antique (cf. *infra*, p. 153), les tours les plus anciennes sont de plan carré ou rectangulaire, et l'enceinte vient s'accrocher latéralement. C'est ce que l'on observe pour la tour de la Calade (qui date soit de la fin du XII^e s. soit du milieu du siècle suivant), la tour de l'Annonerie (qui reprend le tracé d'une tour de l'enceinte hellénistique) et la tour de

34 Statuts VI, 31.

35 *Portali Crote Vielha et portali Oleriorum* AC BB 21 fol. 82 ; Duprat 1937, 191.

Guillaume-Amiel à mi-parcours du vallon de la Joliette. Les tours circulaires correspondent certainement à des remaniements de la fin du XIV^e s. D'après Alain Droguet, les deux tours de la porte du Lauret sont construites en 1385³⁶, celle du Marché en 1381³⁷. À l'exception des deux tours du cap Titol, les tours qui donnent sur la mer sont de plan rectangulaire, mais leur sommet ne dépasse pas de la courtine environnante ; elles sont de plus totalement saillantes.

■ Fossé et extension du plan Fourmiguier

Cette ligne de fortification est bordée par un fossé probablement identique à celui de la première enceinte de la fin du XII^e s. et qui a sans doute, à l'origine, un rôle défensif peu affirmé ; il semble plutôt servir à la canalisation des eaux de surface. À la fin du XIII^e s., un mur de contrescarpe est bâti. Alors que les textes sont muets sur ces travaux³⁸, la fouille de la place Général-de-Gaulle a permis de dégager le fossé sur toute sa largeur (13 m), de retrouver le mur de contrescarpe sur une longueur d'environ 80 m et d'observer le mur d'escarpe qui enclôt le plan Fourmiguier (Bouiron 2001) (fig. 10). Cette dernière extension de la fortification est construite en même temps que le fossé. Les deux murs ont une fondation assez peu profonde sous la base du fossé ; le rempart, plus haut, étant fondé plus profondément. Les murs d'escarpe et de contrescarpe présentent un glacis sur la face interne du fossé. Les assises de fondation sont faites de blocs bruts ; l'élévation du fossé est constituée de blocs de calcaire blanc, de calcaire froid et de poudingue plus ou moins réguliers liés au mortier. Le mur de contrescarpe était surmonté d'un parapet plus étroit au niveau du sol environnant (rue de Sainte-Catherine).

4. L'enceinte entre la porte de la Frache et la commanderie Saint-Jean

Le reste du tracé de l'enceinte est moins bien connu par les textes. Cela est dû principalement à la situation de ce tronçon de l'enceinte dans l'emprise de la ville haute. Il est toutefois possible d'étudier d'abord la partie terrestre (de la porte de la Frache à l'anse de l'Ourse) puis celle qui longe la mer (de l'anse de l'Ourse à la commanderie Saint-Jean).

4.1. L'enceinte terrestre

Selon toute vraisemblance, cette partie de l'enceinte reprend le tracé de l'enceinte hellénistique. Cependant,

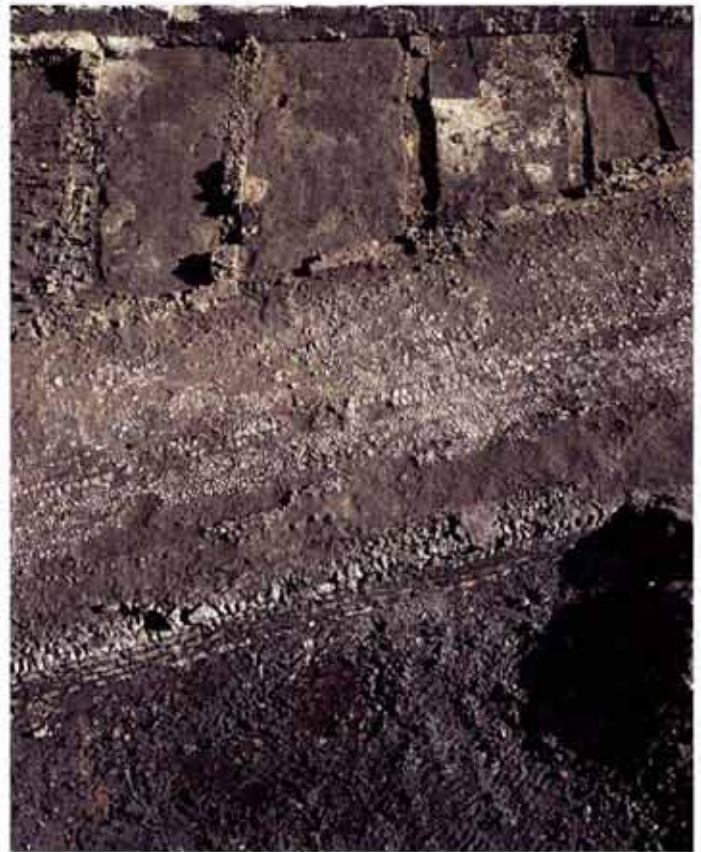


Fig. 10. Le fossé de la fortification médiévale du plan Fourmiguier (M. Bouiron).

les textes la concernant n'apparaissent qu'assez tard, au XIV^e s. À l'ouest de la porte de la Frache, l'enceinte englobe la butte des Carmes jusqu'à la porte Jean-de-Marseille. Le rempart hellénistique a été découvert lors d'une intervention archéologique (*Itinéraire*, 43-44) mais les niveaux médiévaux ayant disparu, il n'a pas été possible de vérifier la superposition des enceintes. Toutefois, les relevés de ce vestige et les plans du rempart médiéval présentent un tracé identique. E. Duprat a signalé que cette porte avait porté plusieurs noms (Guillaume-de-Marseille, Raymond-de-Marseille ou des Aygadiers) (Duprat 1922, 96 ; Mabilly 1905, 26 n. 1). À partir du XV^e s., elle porte également les noms de porte de l'Annonerie supérieure et de porte d'Aix (Teissier 1891, 71).

Le tracé de l'enceinte se poursuit en direction de l'anse de la Joliette. Un texte de 1374, publié par

36 Droguet 1980, 204 : AC EE 8 p. 103 (février 1385) et CC 193, fol. 120 et 122. O. Teissier les date de 1383 (Teissier 1891, 68).

37 Droguet 1980, 204 : AC BB 28, fol. 32v.

38 Il existe peut-être une mention indirecte dans l'acte de vente d'une maison qui était située sur l'emprise de la place Général-de-Gaulle et qui confrontait le fossé ; malheureusement le registre est abîmé : *quandam domum (...) con[fr]ontatam ab un[a] parte [cum valla]to* (AC I ii 17, fol. 3 : 1303).

E. Duprat (Duprat 1922), nous renseigne sur les aspects de la fortification à cette époque : la tour des Rostagniers puis celle de Guillaume-Amiel scandent le tronçon situé entre la porte Jean-de-Marseille et la porte de Portegalle. Ces deux ouvrages nous sont mal connus. La tour des Rostagniers est antérieure au XIV^e s. puisque elle est citée en 1302³⁹ lors d'une succession : Huguette et Guignonet de Châteauneuf, son frère, héritent des biens maternels de feu Guillaume Anselme, mort peu de temps auparavant. La mère de celui-ci, Guignonete, possédait la maison de son père Guignonet de Gaubert, ainsi que le tiers, par indivis, de la tour dite « des Rostagnens ». Cette remontée dans le temps nous amène au moins au milieu du XIII^e s. Une autre part de la tour (les deux tiers restants ?) est vendue par Rostang de Sabran à l'évêque Jean Gasqui en 1337 (Belsunce 1747-1751, II, 427 ; Teissier 1891, 77-78). La part de Guignonet de Châteauneuf est vendue par sa veuve en 1351 (Ruffi 1696, II, 301) à l'évêque Robert de Mandagot qui intègre la tour au palais épiscopal. Cette tour portait encore le nom de « Rostagniers » en 1575 ; elle devient ensuite la tour de Saint-Cannat (Duprat 1922, 104-105) et ne fut démolie qu'au début du XIX^e s.

La tour de Guillaume-Amiel tient son nom d'un seigneur, mais nous ne pouvons préciser à quelle date⁴⁰. Enfin, à l'ouest, se dresse la tour de Portegalle qui borde la porte du même nom. La forme singulière de cette tour (semi-circulaire allongée, très proche en plan de celles qui flanquent les portes romaines) explique sans doute qu'elle ait servi de lieu de culte, d'abord pour le couvent des frères de la Bienheureuse-Mère-de-Dieu (v. 1260) puis pour le monastère de Notre-Dame de l'Huveaune. Plus tard, la fusion de ce couvent avec le monastère de Sainte-Paule entraîna une nouvelle dénomination de la tour (Mabilly 1905, 38-39 ; Duprat 1922, 103-104).

La dénomination des tours en fonction de leur « propriétaire » révèle peut-être une logique de défense différente entre la ville haute et la ville basse. Dans la partie basse, la garde de la ville est assurée par des soldats aux ordres des vicomtes ; la défense est donc collective. Dans la ville épiscopale, il est possible que l'évêque ait dû faire appel à des seigneurs auxquels il aurait concédé les trois tours importantes : la tour de Jean-de-Marseille, celle des Rostagniers et celle de Guillaume-Amiel (voire peut-être celle de Portegalle). Cette concession a pu toutefois intervenir à partir du rachat par Charles I^{er} d'Anjou de la seigneurie de la ville haute à l'évêque en 1257 et ne pas être liée à un besoin défensif.

L'enceinte septentrionale n'a pas de fossé dans son tronçon occidental. Le vallon de la Joliette, particulièrement profond, joue le rôle de défense naturelle au pied de

la courtine. À l'est, un fossé existe depuis la tour des Rostagniers. Il est mentionné dans le texte de 1302 (cf. *supra*, n. 39) : la tour confronte *retro cum vallato comuni* ; il a également été reconnu près de la porte Jean-de-Marseille lors de la fouille des Carmes⁴¹.

4.2. L'enceinte face à la mer

L'enceinte comprise entre l'anse de l'Ourse et la commanderie de Saint-Jean a fait l'objet d'une étude partielle de la part de P. Mabilly dans son ouvrage sur les villes hautes de Marseille (Mabilly 1905, 23-24) et d'une découverte archéologique lors de la réalisation d'un sondage sous l'avenue Vaudoyer. De l'étude des textes, il ressort qu'au début du XIV^e s. les terrains ou les maisons situés sur la face maritime confrontaient directement la mer. Les exemples donnés concernent la pente de la colline Saint-Laurent (ferrage du Four, près du château Babon) ou l'anse de l'Ourse (avec la mer du Titol).



Fig. 11. L'enceinte du front de mer (M. Bouiron).

39 AC M I ii 25 fol. 84v (1302).

40 Un Guillaume Amiel est mentionné en 1248 (Blancard 1884-1885, n° 818, II, 208-209). Un second, chevalier, est cité lors du mariage de sa nièce en 1311 (Michaud 1994, 72).

41 Il apparaît sur une coupe stratigraphique de M. Willaume réalisée en préalable de la fouille.

Les fouilles de l'avenue Vaudoier confirment cette analyse puisque la fortification qui domine la mer jusqu'au XIX^e s. est érigée vers 1320-1330, d'après le matériel céramique recueilli dans la tranchée de fondation⁴². Il est probable que l'on puisse mettre en relation cette construction avec les travaux entrepris pour la mise en défense du port et de la ville dans les années 1320, objet de nombreux litiges entre le roi Robert, qui demande aux habitants de contribuer aux dépenses, et la ville qui s'y refuse (Lesage 1950, 130-133). On retiendra en particulier la lettre du roi Robert ordonnant au juge de la ville supérieure d'obliger les habitants de contribuer aux frais de construction des remparts de la ville, peut-être ceux-là même qui longeaient le rivage⁴³.

Le fragment d'enceinte découvert en fouille (Bouiron, De Luca 1994) est situé au contact d'une petite tour qui a été rendue célèbre par des scènes liées à la peste de 1720. La construction débute par la récupération d'un large mur, vestige antique sans doute conservé sur une faible élévation (1 m ?) à l'époque médiévale. Le rempart est construit en moellons quadrangulaires de taille relativement petite, liés au mortier (fig. 11). Le matériau le plus fréquent est le calcaire rose, mais on trouve également du calcaire blanc de Saint-Victor, du calcaire oligocène, du poudingue, du tuf et du grès. Le tronçon fouillé a été dégagé sur une longueur d'environ 11 m. Sa hauteur maximum est de 3,90 m et son épaisseur au niveau de l'arase de 1,50 m. Il a été construit de front depuis la mer, en retaillant les couches anciennes ; le mortier a rempli l'espace entre celles-ci et le rempart, sauf lorsque la récupération du mur antique a permis de le bâtir en élévation depuis la base. Seule une partie de la face externe a été dégagée ; son mode de construction semble très proche de la face interne. Au sud-ouest de l'emprise de la fouille, on

a découvert les vestiges d'une tour. Le mur sud (le seul dégagé dans sa largeur) a la même épaisseur que le rempart, soit environ 1,50 m. La construction de ce mur semble prendre appui contre le rempart, légèrement surcreusé à cet endroit-là pour l'ancrage de la maçonnerie. À l'est de la tour, le rempart est percé de deux meurtrières. Plus au nord, dans une extension du sondage principal, on a retrouvé une troisième ouverture correspondant sans doute à une meurtrière dont les parements internes auraient été récupérés. Ces meurtrières ont des embrasures en pierre de taille. L'ouverture est large de 0,95 m à l'intérieur et de 0,08 m à l'extérieur. La pierre d'angle sud de la meurtrière méridionale présente des traces d'usure peut-être dues à une corde. La base des meurtrières est simplement formée de mortier recouvrant les pierres du rempart.

Le tracé de cette enceinte est connu par les plans anciens de Marseille puisqu'elle n'a été détruite qu'au milieu du XIX^e s. lors de la création des nouveaux ports de la Joliette. On sait donc que la fortification longeait le rivage et que sa base, ancrée sur la côte rocheuse, se situait à environ 4 m au-dessus de l'eau (fig. 12). Au nord de la fouille de l'avenue Vaudoier, on note sur les gravures plusieurs petites tours qui encadrent l'anse de l'Ourse (deux au sud, une à l'est) ; deux autres tours sont disposées à l'extrémité orientale du cap Titol, qui sépare l'anse de l'Ourse de celle de la Joliette. Une de ces tours doit correspondre à la porte de l'Ourse qui est mentionnée dans un texte de 1374⁴⁴ : *ad portale Portegallice usque ad Portam del Ossa* (cf. *infra*, p. 94). Il est possible qu'il s'agisse de celle située au nord de l'anse, sur le cap Titol, car une rue partait du couvent des Trinitaires vers cette porte⁴⁵, ce qui ne serait pas le cas de la tour située au

fond de l'anse. Entre la cathédrale de la Major et le promontoire Saint-Jean, deux petites tours (qui ont donné leur nom à l'esplanade située contre l'enceinte, la « Tourette ») étaient disposées le long de l'enceinte : l'une proche de l'église Saint-Laurent, la seconde à l'emplacement de la fouille de l'avenue Vaudoier. Au sud, vers la commanderie Saint-Jean, l'enceinte suivait la ligne de rivage. Quelques tours devaient surplomber la mer, dont une, la tour de la Gache, était située à l'emplacement du fanal de 1644 (Rigaud 1997, 8).



Fig. 12. Vue de la fortification depuis le rivage (musée du Vieux Marseille).

42 Détermination L. Vallauri (LAMM/CNRS) et C. Richarté (AFAN).

43 AC EE 12 ; Isnard 1939, n° 259.

44 AC EE Cartulaire de Guill. Baille, fol. 4, publié par Duprat 1922, 93-94.

45 Duprat 1922, 99 ; ADBdR 50 H 1 fol. 309, 7 février 1434 n. st.

5. Conclusion

L'histoire de la fortification urbaine médiévale de Marseille est donc complexe. Héritière de la puissante muraille hellénistique, elle est l'objet d'un entretien régulier et d'extensions progressives du XI^e au XIII^e s. Sa physionomie a changé, s'adaptant aux réalités de la guerre à chaque évolution de l'armement. Il faut noter néanmoins quelques temps forts dans cette histoire. Tout d'abord le haut Moyen Âge. Si les hypothèses que nous proposons sont exactes, il faut imaginer, au moins au IX^e s., la partition de la ville comme on l'observe pour d'autres cités provençales (Arles ou Aix-en-Provence). L'enjeu des siècles suivants sera d'effectuer la réunification de la cité, réalisée formellement seulement en 1348. L'extension de la fin du XII^e s. est à la fois le signe d'une cité qui a réussi à s'imposer en Méditerranée et la source d'un développement extra-muros dont la vitalité se révélera au cours du siècle suivant (cf. *infra*, p. 327 sq.). Et nul doute que si le

pouvoir comtal avait été plus fort au milieu du XIV^e s., Marseille aurait connu une nouvelle extension urbaine. Il faut attendre 1666 et la décision d'agrandir Marseille prise par Louis XIV pour poursuivre cette croissance de la ville.

Pour autant, la fortification n'est pas restée figée et la morphologie des tours et des portes est là pour témoigner de cette évolution au bas Moyen Âge et aux siècles suivants. Mais l'histoire de la fortification moderne reste à entreprendre pour faire le lien entre fortification médiévale et enceinte de Louis XIV.

Marc BOUIRON

Conservateur régional de l'archéologie

Service régional de l'archéologie

DRAC de Haute-Normandie

12 rue Ursin Scheid

F – 76140 Petit-Quevilly

Ancien archéologue municipal de la ville de Marseille

ANNEXE – Délimitation entre la ville haute et la ville basse (GCNN n° 221, 23 janvier 1220)

1. *Sunt autem he possessiones, que sunt a terminio lapideo posito juxta tapiam, et in ipsa tapia recta linea usque ad ruppem signatam signo crucis sculpto in ipsa ruppe, que ruppem est de Rocabarbara, via tamen remanente juxta predictam ruppem, que communis est honori episcopali et vicecomitali.*
2. *Et ab inde, sicut protenditur ipsa via usque ad honorem Petri Massil. et Hugonis Massil. fratrum, inter honorem Raymundi Ruffi et Guillelmi de Cerveriis, et filiorum Ysarni et Raymundi Isnardi, qui sunt a parte sinistra et sunt de vicecomitali jurisdictione, et inter honorem Raymundi Garnerii et Francisque de Arata, que sunt ad manum dextram et sunt de episcopali jurisdictione.*
3. *Et exinde discernitur jurisdictio episcopalis a vicecomitali inter duas domos, quarum una que est a dextra parte servit Francisque de Aratan et est de episcopali jurisdictione, et ab alia que est a sinistra servit Petro Massill. et Hugoni Massill. et est de jurisdictione vicecomitali.*
4. *Et ab inde protenditur per duas domos usque in viam transversam, in qua in quodam pariete est fixus quidam lapis saxeus perforatus, eminens ipsi parieti, qui lapis dividit jurisdictionem episcopalem a vicecomitali.*
5. *Et ab inde protenditur per duas domos usque aliam viam transversam, in qua via est paries in quo est sculpta crux in quodam pilari quod est inter duo hostia duarum domorum, quarum una que est a dextra parte servit Franchise de Arata et est de jurisdictione episcopali, et alia que est a sinistra parte servit Petro Massill. et Hugoni fratri suo et est de jurisdictione vicecomitali.*
6. *Et ab inde, transit per porticum Sancte Marthe, usque in viam publicam per quam itur ad annonariam superiorem ; ita quod dicta ecclesia cum medietate predicti portici est de jurisdictione episcopali, et hospitale Sancte Marthe cum alia medietate ejusdem portici est de jurisdictione vicecomitali.*
7. *Et ab inde, sicut protenditur via usque ad Collam, et quicquid est super ipsam viam a parte dextra est de jurisdictione episcopali et quicquid est a sinistra est de vicecomitali.*
8. *Et a dicta Colla protenditur ipsa via inter honorem Rodelli, qui est episcopalis jurisdictione, et honorem Raymundi de Saona, qui est vice comitalis, et inter honorem Raymundi de Saona et abbatisse Sancti Salvatoris qui sunt de jurisdictione vicecomitali, et honorem Petri de Salone, episcopalem.*
9. *Et protenditur ipsa via usque ad domum Arnulfi, pelliparii, que jungitur ruppi et servit abbatisse, et est de jurisdictione vicecomitali, via quadam vicinali mediante inter dictum honorem abbatisse, de jurisdictione vicecomitali et honorem Raimundi Amelli, qui est de episcopali jurisdictione.*
10. *Et ab inde, sicut vadit seta montis usque ad portale Macelli Novi, quicquid est a seta superius a parte dextram est de jurisdictione episcopali et quicquid est a sinistra parte et servit monialibus est de jurisdictione vicecomitali.*
11. *Et ab inde, discernitur jurisdictio episcopalis a jurisdictione vicecomitali per medium domus Bernardi Pellicerii, ubi quoddam signum est in ruppe infra domum dictam, cujus domus quedam pars servit Guillelmo Raynaldo et est de jurisdictione episcopi et alia pars servit abbatisse, qui est de jurisdictione vicecomitali.*
12. *Et ab inde protenditur sicut vadit seta montis a directo usque ad Collam que est ultra domum Audeberti de Sala, ita quod quicquid est a sinistra parte sub seta et servit monialibus, est de jurisdictione vicecomitali, et a dextra parte quicquid est super setam est de jurisdictione episcopali vel ecclesie.*
13. *Et ab inde in antea protenditur honor ecclesie Massiliensis per setam montis usque in domo Poncii Moreti quondam, in via publica, ita quod quicquid est a seta inferius et servit monialibus est de jurisdictione vicecomitali, et sicut portat*

seta a dextra parte superius est de jurisdictione ecclesie Massiliensis.

14. *Ab inde etiam secernitur jurisdictio ecclesie a jurisdictione vicecomitali via publica communi manenti vel mediante usque ad furnum canonice, et a dextra parte illius vie, est de jurisdictione Massiliensis ecclesie, et a sinistra est de jurisdictione vicecomitali.*
15. *Et a dicto furno dirigitur quedam via publica usque ad setam montis, et quicquid est a dextra parte est de jurisdictione ecclesie Massiliensis et quicquid est a sinistra parte et servit monialibus est de jurisdictione vicecomitali.*
16. *Et ab inde dirigitur ipsa via publica usque ad crotam Sancti-Laurentii, ita quod a manu sinistra est de jurisdictione vicecomitali et servit abbatisse, et a dextra parte est de jurisdictione ecclesie Massiliensis.*

17. *Et a crotam Sancti-Laurentii protenditur inferius ultra viam publicam versus mare, usque ad ruppem quandam que est ante domum quandam filiorum quondam Berengarii Cathalani, que domus est jurisdictionis vicecomitalis.*
18. *Et inde protenditur honor ecclesie per setam montis usque ad domum Penchenate, que domus est jurisdictionis ecclesie Massiliensis et domus que est illi contigua a parte portus, est de jurisdictione vicecomitali.*
19. *Et deinde protenditur inter domum filiorum quondam Petri Archerii et domum Petri Gauterii, via vicinali in medio, que domus Petri Gauterii est de jurisdictione ecclesie.*
20. *Ab inde vero in antea usque ad mare, dividitur jurisdictio ecclesie Massiliensis a jurisdictione vice comitali sicut vadit seta montis castris Babonis super stare Hospitalis Sancti-Johannis.*

Abréviations bibliographiques

Amargier 1990 : AMARGIER (P.-A.) – *Un âge d'or du monachisme. Saint-Victor de Marseille (990-1090)*. Marseille, Tacussel, 1990, 194 p.

André 1863 : ANDRÉ (F.) – *Histoire de l'abbaye des religieuses de Saint-Sauveur de Marseille, fondée au V^e siècle. D'après les documents inédits conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône*. Marseille, 1863, X-237 p.

Belsunce 1747-1751 : [BELSUNCE (Mgr de)] – *L'antiquité de l'Église de Marseille et la succession de ses évêques*. Marseille, 1747-1751, 3 vol.

Blancard 1884-1885 : BLANCARD (L.) – *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen-Age*. Marseille, 1884-1885, 2 vol. (LX-417 ; 604 p.).

Boiron 1997 : BOIRON (R.), dir. – *Rapport de fouille de sauvetage. Fouilles du tunnel de la Joliette à Marseille*. Aix-en-Provence, SRA-PACA, 1997.

Bouiron 1994 : BOUIRON (M.), dir. – *Rapport de fouille de sauvetage. Les fouilles de la place Général-de-Gaulle à Marseille*. Aix-en-Provence, SRA-PACA, 1994, 4 vol. (620 p.).

Bouiron 2001 : BOUIRON (M.), dir. – *Marseille, du Lacydon au faubourg Sainte-Catherine (V^e s. av. J.-C.-XVIII^e s.)*. Les fouilles de la place du Général-de-Gaulle, Paris, MSH, 2001, 340 p. (DAF 87).

Bouiron, De Luca 1994 : BOUIRON (M.), DE LUCA (B.) – *Les fouilles de l'avenue Vaudoier. Étude d'impact du souterrain Major*. Marseille/Aix-en-Provence, 1994, 32 p. dactyl.

Busquet 1914 : BUSQUET (R.) – *Notes sur les remparts de Marseille au Moyen Âge*. *Annales de Provence*, 11, 1914, 297-300.

Bourrilly 1925 : BOURRILLY (V.-L.) – *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille. Des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264)*. Aix-en-Provence, 1925, 2 vol. (VIII-526 p.).

CSV : GUÉRARD (B.), éd. – *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*. Paris, 1857, 2 vol. (CLVI-651 ; 944 p.) (collection des cartulaires de France VIII et IX).

Droguet 1980 : DROGUET (A.) – *Une ville au miroir de ses comptes : les dépenses de Marseille à la fin du XIV^e siècle*. *Provence historique*, XXX, 120, 1980, 171-213.

Duprat 1918 : DUPRAT (E.) – *Une porta Romana à Marseille*. *Revue des études anciennes*, XX, 1918, 119-120.

Duprat 1918 : DUPRAT (E.) – *Notes d'Archéologie marseillaise*. I. *Porta Gallica et Porte de la Joliette*. *Revue des études anciennes*, XX, 1918, 237-241.

Duprat 1922 : DUPRAT (E.) – *Notes d'archéologie marseillaise*. III : *Documents relatifs aux remparts de Marseille au XIV^e siècle*. *Provincia*, II, 1922, 92-105.

Duprat 1927a : DUPRAT (E.) – *L'Église de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor à l'époque carolingienne*. (Réponse provisoire à M. L.-H. Labande). *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, IV, 1927, 87-93.

Duprat 1927b : DUPRAT (E.) – *Essai sur les fortifications de Marseille dans le Haut Moyen-Age (I)*. *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, IV, 1927, 16-31.

Duprat 1927c : DUPRAT (E.) – *Essai sur les fortifications de Marseille dans le Haut Moyen-Age (II)*. *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, IV, 1927, 203-219.

Duprat 1929 : DUPRAT (E.) – *Essai sur la fortification de Marseille dans le haut Moyen-Age (suite)*. *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, VI, 1929, 272-287.

Duprat 1932 : DUPRAT (E.) – *Essai sur les fortifications de Marseille dans le haut Moyen-Age (1) (suite)*. *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, VIII (1931), 1932, 220-231.

Duprat 1935 : DUPRAT (E.) – *Marseille. L'évolution urbaine*. In : MASSON (P.), dir. – *Les Bouches-du-Rhône*, 1935, 1-117 (Encyclopédie départementale XIV).

Duprat 1937 : DUPRAT (E.) – *Notes de topographie provençale*. I. *Le quartier marseillais de Crotte Vieille*. *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, XIV, 1937, 188-192.

Duprat 1941 : DUPRAT (E.) – *Un évêque inconnu du X^e siècle à Marseille*. *Revue d'histoire de l'Église de France*, XXVII, 1941, 165-179.

Fabre 1861 : FABRE (A.) – *Essai sur les diverses enceintes et sur la population de Marseille*. *Revue de Marseille et de Provence*, VII, 1861, 437-460, 489-511, 545-566.

Fabre 1867-1869 : FABRE (A.) – *Les rues de Marseille*. Marseille, Camoin, 1867-1869, 5 vol. (418 ; 468 ; 457 ; 468 ; 505 p.).

Février 1983 : FÉVRIER (P.-A.) – *Aux origines de quelques villes médiévales du Midi de la Gaule*. *Revue d'études ligures*, XLIX, 1983, 316-335.

- Fixot 1989** : FIXOT (M.) – La Provence de Grégoire de Tours à l'An Mille. In : FÉVRIER (P.-A.), BATS (M.), CAMPS (G.), FIXOT (M.), GUYON (J.), RISER (J.) – *La Provence des origines à l'an mil. Histoire et archéologie*. Rennes, Ouest-France, 1989, 443-491.
- GCNV** : ALBANÈS (J.-M.-H.), CHEVALIER (U.) – *Gallia Christiana Novissima. Histoire des archevêchés, évêchés & abbayes de France d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales. Marseille (évêques, prévôts, statuts)*. Valence, 1899, 955 p.
- Guesnay 1657** : GUESNAY (J.-B.) – *Provinciae Massiliensis ac reliquae phocensis annales sive Massilia gentilis et christiana, libri tres quibus res a phocensibus gestae ... digeruntur*. Lyon, 1657.
- Isnard 1939** : ISNARD (É.) – *Inventaire sommaire chronologique des chartes, lettres-patentes, lettres missives et titres divers antérieurs à 1500*. Marseille, 1939, 188 p.
- Itinéraire** : [GANTÈS (L.-F.), MOLINER (M.)] – *Marseille : itinéraire d'une mémoire. Cinq années d'archéologie municipale*. Marseille, Musées de Marseille, 1990, 136 p.
- Juigné de Lassigny 1910** : JUIGNÉ DE LASSIGNY (E. de) – *Généalogie des vicomtes de Marseille*. In : *Actes du Congrès des sociétés savantes de Provence, Arles, mai-juin 1909*. Comptes rendus et mémoires. Bergerac, 1910, 231-282.
- Labande 1925** : LABANDE (L.-H.) – L'Église de Marseille et l'abbaye de Saint Victor à l'époque carolingienne. In : *Mélanges d'Histoire du Moyen-Age offerts à Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves*. Paris, 1925, 307-329.
- Lesage 1950** : LESAGE (G.) – *Marseille angevine. Recherches sur son évolution administrative économique et urbaine de la victoire de Charles d'Anjou à l'arrivée de Jeanne I^{re} (1264-1348)*. Paris, 1950, 196 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 168).
- Mabilly 1905** : MABILLY (P.) – *Les villes de Marseille au Moyen-Age. Ville supérieure et ville de la prévôté 1257-1348*. Marseille, 1905, 289 p.
- Méry, Guindon 1841-1848** : MÉRY (L.), GUINDON (F.) – *Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du Corps et du Conseil de la Municipalité de Marseille, depuis le X^{ème} siècle jusqu'à nos jours*. Marseille, 1841-1848, 6 vol. (533 ; 472 ; CCXXXIII ; 476 ; 688 ; DXII p.).
- Michaud 1994** : MICHAUD (F.) – *Un signe des temps. Accroissement des crises familiales autour du patrimoine à Marseille à la fin du XIII^e siècle*. Toronto, 1994, XXIV-232 p. (Studies and texts, Pontifical Institut of medieval studies 117).
- Poly 1976** : POLY (J.-P.) – *La Provence et la société féodale (879-1166). Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*. Paris, 1976, VIII-431 p.
- Portal 1907** : PORTAL (F.) – *La République Marseillaise du XIII^e siècle (1200-1263)*. Marseille, 1907, VIII-463 p.
- Rigaud 1997** : RIGAUD (P.) – *Le quartier Saint-Jean de Marseille avant 1660. Période médiévale et moderne. Étude d'archives sur le bâti antérieur au XVII^e s. dans l'emprise du fort Saint-Jean à Marseille*. Aix-en-Provence, 1997, 37 p. dactyl.
- Ruffi 1696** : RUFFI (A. de), RUFFI (L.-A. de) – *Histoire de la ville de Marseille (...) recueillie de plusieurs auteurs (...). Seconde édition, revue, corrigée, augmentée et enrichie de quantité d'inscriptions, sceaux, monnoies, tombeaux et autres pièces d'antiquité*. Marseille, 1696, 2 vol. (496 ; 482 p.).
- Santi 1899** : SANTI (L. de) – Relations du Comte de Toulouse Raimond VII avec la ville de Marseille. *Annales du Midi*, XI, 1899, 200-207.
- Teissier 1891** : TEISSIER (O.) – *Marseille au Moyen-Age. Institutions municipales, topographie, plan de restitution de la ville 1250-1480*. Marseille, 1891, 203 p.
- Willaume et al. 1983** : WILLAUME (M.), GANTÈS (L.-F.), CARDUNER (M.), SINTÈS (C.), BATUT (L.), LAMBERT (N.), BOIRON (R.), BONIFAY (M.), GREGORCZYCK (E.), LABARRE (R.), PUTZOLA (J.-C.) – *Marseille. Équipements Publics*, août 1982-février 1983. [Aix-en-Provence], [1983], 113 p. dactyl.
- Zarb 1951** : ZARB (M.) – Du statut juridique des vicomtes de Marseille aux XI^e et XII^e siècles. *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, 29, 1951, 239-255.